

Conseil communal de Prilly

Décisions de la séance No 05-2017

du lundi 25 septembre 2017

Présidente : Monsieur Francis Richard

Lundi 25 septembre 2017 à 20h00, à Castelmont.

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour

Appel :

Personnes présentes : 59

Excusées : 12

Retard : 1

Absents : 3

Démissions :

Future admission :

Total : 75

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil étant atteint, la séance du Conseil communal est officiellement ouverte conformément à l'art. 62 du règlement.

2. Procès-verbal du 19 juin 2017

3. Correspondance

4. Communications du bureau

5. Communications municipales

6. Information au Conseil communal par ses représentants aux organismes externes

7. Assermentation(s)

8. Nomination de Monsieur Antoine Reymond en qualité de délégué de la Municipalité au Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis
9. Préavis municipal N° 10-2017 concernant la signature d'une convention multipartite de subventionnement de la Fondation du Théâtre Kléber-Méleau (TKM).

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 10-2017,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'autoriser la Municipalité à signer avec la Fondation du Théâtre Kléber-Méleau (TKM), l'Etat de Vaud et les Communes fondatrices une convention multipartite de subventionnement de 4 ans, de 2017 à 2020, entrant en vigueur rétroactivement au 1er janvier 2017;
2. d'accepter l'augmentation de la subvention ordinaire en faveur de la Fondation du Théâtre Kléber-Méleau (TKM) qui passera de CHF 76'600.- en 2017, à CHF 82'474.- en 2018, à CHF 88'365.- en 2019 et à CHF 94'256.- en 2020.

VOTE : C'est à l'unanimité que les conclusions du préavis sont acceptées.

10. Préavis municipal N° 11-2017 sollicitant un crédit complémentaire de CHF 118'800.- au budget de fonctionnement de l'exercice 2017 (compte 351.3141.02) destiné à des travaux de réfection urgente de l'étanchéité de 3 des 6 toitures plates du bâtiment de la Grande Salle.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 11-2017,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 118'800.- au budget de fonctionnement de l'exercice 2017 pour le compte 351.3141.02 «Entretien des bâtiments - Grande Salle».

VOTE : C'est à l'unanimité que les conclusions du rapport sont acceptées.

- 11. Préavis municipal N° 12-2017 sollicitant l'approbation de la cession de la parcelle N° 666, propriété de la Commune de Prilly, à la SI Sous le Collège SA, en vue de la construction d'un nouvel immeuble mixte locatif/école/APEMS après démolition de l'immeuble Grand-Vigne 11 sis sur la parcelle N° 664, propriété de la SI Sous le Collège SA.**

L E C O N S E I L C O M M U N A L D E P R I L L Y

- vu le préavis municipal N° 12-2017,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

d'autoriser la cession de la parcelle N° 666 propriété de la Commune de Prilly à la Société Immobilière (SI) Sous le Collège SA, en vue de la construction d'un nouvel immeuble mixte locatif/école/APEMS après démolition de l'immeuble Grand-Vigne 11 sis sur la parcelle N° 664, propriété de la SI Sous le Collège SA.

VOTE : C'est à l'unanimité, moins 3 abstentions que les conclusions du préavis sont acceptées.

- 12. Motions, postulats, interpellations**

- 13. Questions et divers**

- 14. Contre-appel**

La séance est levée (heure): 21h30